

COMMUNIQUÉ DU 29 OCTOBRE 2020

Conformément aux annonces présidentielles du 28 octobre 2020, un confinement partiel a été décrété.

Des précisions doivent être apportées ce jour à ce sujet. Vous pouvez dès à présent compter sur nous pour vous relayer les informations dès qu'elles nous parviendront.

Néanmoins, nous pouvons envisager (sous réserve des prochaines annonces gouvernementales) que :

- 1/ Dans la mesure où crèches, écoles, structures d'accueil restent ouvertes (contrairement au 1^{er} confinement), il n'y a pas d'activité partielle attendue pour les assistants maternels. De ce fait, si l'enfant n'est pas confié, c'est une absence injustifiée qui donne lieu à maintien du salaire.
- 2/ Pour cette même raison, il est peu probable que nous puissions être autorisés à accueillir au-delà de notre capacité d'accueil habituelle.
- 3/ Les attestations de déplacement devraient être mises en ligne sur le site www.gouvernement.fr à partir du 30 octobre, donc nous ne connaissons pas encore les détails, c'est pourquoi il nous est difficile de vous répondre sur celles-ci à cette heure...

La CSAFAM reste bien entendue mobilisée à vos côtés pour vous accompagner, vous renseigner et vous soutenir durant cette période qui s'annonce difficile.

Prenez soin de vous et de vos proches.